



ASSOCIATION NUMISMATIQUE ARMORICAINE

Siège social : 5, rue des ailes
44230 – SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE



C.C.P.NANTES 3086-28Z

Association Loi de 1901
Fondée le 13 Novembre 1966 à
ST SEBASTIEN SUR LOIRE
Déclaration à la Préfecture de
Loire-Atlantique n°9611

Bulletin d'inscription au 25^{ème} Salon des Collectionneurs **Samedi 18 Février 2017**

Nom :

Prénom :

Raison Sociale (pour les professionnels) :

Adresse :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

E-mail :

Type de collection :

OBLIGATOIRE :

Pour les particuliers : Photocopie de la carte d'identité de la personne présente sur le stand, à joindre.

Pour les professionnels : Extrait du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans à joindre. Pour les personnes en cours d'inscription : certificat original à joindre.

Réservation minimum de 2 mètres : Emplacement de Ml X **20,00 €** le mètre soit un total de
Joindre un chèque d'un montant correspondant.

Mention « Lu et approuvé » Date

Signature et cachet

Bulletin à renvoyer, avec les pièces demandées, chez J-P BODIGUEL
Président de l'ANA – 13, rue de la Ville aux Roses – 44000 NANTES

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en considération.

Nous vous rappelons que les objets et collections exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, tant en ce qui concerne la casse, le vol, et autres préjudices. Il incombe à ses derniers de pourvoir ou non à leur assurance.



ASSOCIATION NUMISMATIQUE ARMORICAINE

Siège social : 5, rue des ailes
44230 – SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE



C.C.P.NANTES 3086-28Z

Association Loi de 1901
Fondée le 13 Novembre 1966 à
ST SEBASTIEN SUR LOIRE
Déclaration à la Préfecture de
Loire-Atlantique n°9611

SAMEDI 18 Février 2017
25^{ème} édition du SALON DES COLLECTIONNEURS

À SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44) salle de l'ESCALL.

Depuis 24 ans maintenant, nous y accueillons principalement de nombreux professionnels sur des thèmes multiples : monnaies, billets, médailles, cartes postales, timbres, vieux papiers, échantillons de parfum, objets de vitrine, voitures, fèves, minéraux, disques, petits bijoux... ; quelques invités viennent exposer leurs collections d'objets curieux ou insolites.

Nous vous proposons de vous joindre à nous en cette journée. Pour ce faire, renvoyez nous le coupon ci-joint ; vous trouverez également joint à cet envoi les différentes informations nécessaires et, bien sûr, nous restons à votre disposition pour tout complément. N'hésitez pas à nous contacter.

Chaque année, le succès remporté par ce Salon ne se dément pas depuis 1992. Nous vous assurons une mise en œuvre qui garantit la meilleure tenue de cette manifestation.

Les sandwiches variés seront toujours servis à toute heure au cours de cette journée.

N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire car les emplacements sont très vite réservés !

Rappel aux exposants : pour des raisons de sécurité l'accès au site ne pourra se faire qu'à partir de 8h, merci d'en prendre note.

Souhaitant vivement vous compter parmi les exposants de cette journée, nous vous assurons de nos salutations.

Les organisateurs

Salon des collectionneurs – samedi 18 Février 2017

SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (Loire Atlantique) – ESCALL – rue des Berlaguts

Article 1 : Le 25^{ème} Salon des collectionneurs se déroulera à l'« ESCALL », rue des BERLAGUTS. Il est organisé par l'ASSOCIATION NUMISMATIQUE ARMORICAINE. Cette manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection et à faciliter les contacts et les transactions dans ce domaine, entre collectionneurs et professionnels.

Article 2 : Les collections, proposées principalement par des professionnels, faisant l'objet de ce Salon seront : monnaies – médailles – billets – décorations – cartes postales – timbres poste – vieux papiers – échantillons de parfum – minéraux – voitures – objets de vitrine... Cette liste n'est pas exhaustive.

Article 3 : Seront réputés exposants, les personnes morales (sociétés, associations) et physiques (marchands) dont le bulletin d'inscription sera régulièrement parvenu aux organisateurs accompagné du paiement du droit d'occupation correspondant, et du bulletin de réservation daté et signé.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité du Salon (ceci sans qu'il puisse être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte), ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition (salle polyvalente) ainsi que le matériel fourni.

Article 5 : Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou force majeure. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

Article 6 : Aucun souvenir propre au Salon des Collectionneurs ou à la société organisatrice, ne pourra être proposé aux visiteurs, ou mis en vente, sans l'accord préalable écrit par les organisateurs.

Article 7 : Les emplacements seront attribués en fonction du linéaire demandé. Aucune réclamation sur ce point ne sera admise. Pour éviter une pléthore d'exposants sur un même thème, l'Association se réserve le droit d'en limiter le nombre en accordant la priorité aux premiers inscrits.

Article 8 : En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables personnelles à celles déjà en place. Il sera également interdit d'afficher sur les murs. Les échanges, achats et ventes, seront interdits en dehors des emplacements réservés.

Article 9 : Les emplacements qui n'auront pas été occupés pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteraient dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.

Article 10 : Il est du domaine de chaque exposant de respecter la législation en vigueur au jour de la manifestation.

Renseignements complémentaires

Horaires Ouverture aux exposants : **à partir de 8h** Fermeture au public : 17h
 Ouverture au public : à partir de 9h Fermeture aux exposants : 18h

Bar : Ouverture à partir de 9h

Parking : Réglementé aux abords de la salle ESCALL, mais gratuit. Respect des emplacements.

Attention, nous avons été prévenus, cette année, que toute voiture en stationnement « sauvage » fera l'objet de contravention et d'enlèvement.



Pour tous renseignements :

Téléphoner à Jean-Pierre BODIGUEL au 02 51 81 90 92 (à partir de 17h)

ou Thierry HERVE à l'adresse mail : hervethrry@aol.com

Joindre votre règlement à l'ordre de : Association Numismatique Armoricaine – ANA

Et expédier à :

Association Numismatique Armoricaine

Chez J-P BODIGUEL

Président de l'ANA – 13, rue de la Ville aux Roses – 44000 NANTES

Nota : les chèques seront remis à l'encaissement qu'à compter du 01 Mars 2017.